



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00920

Numéro SIREN : 780 129 987

Nom ou dénomination : RENAULT s.a.s

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2014 sous le numéro de dépôt 20076

RENAULT s.a.s.

Société par actions simplifiée au capital de 533.941.113 euros

Siège social : 13/15, quai Le Gallo

92100 – Boulogne-Billancourt

780 129 987 RCS Nanterre

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 AVRIL 2014**

Le 30 avril 2014 ;
A 18h15,

La soussignée, RENAULT SA, société anonyme au capital de 1.126.701.902,04 euros, dont le siège social est 13/15 quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt (92100), identifiée sous le numéro 441 639 465 RCS Nanterre et représentée par Monsieur Carlos Ghosn, agissant en qualité d'associé unique (l'« Associé Unique ») de la société RENAULT s.a.s.,

A pris les décisions exposées ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- 1) Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2013 ;
- 2) Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 3) Approbation du rapport relatif aux conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- 4) Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Carlos Ghosn) ;
- 5) Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Ladreit de Lacharrière) ;
- 6) Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Riboud) ;
- 7) Renouvellement du mandat d'un administrateur (M. Saïkawa) ;
- 8) Renouvellement du mandat d'un administrateur (Mme Sourisse) ;
- 9) Nomination d'un nouvel administrateur (M. Thomas) ;
- 10) Renouvellement des mandats de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant (Ernst & Young et Auditex) ;
- 11) Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement de Deloitte & Associé et BEAS ;
- 12) Pouvoirs.

DECISIONS

Première décision (*Approbation des comptes annuels*)

↓

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un déficit de 1.228.430.905,61 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision (*Affectation du résultat*)

L'Associé Unique décide l'affectation suivante du résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	-1.228.430.905,61 euros
Dotations à la réserve légale	-
Solde	-1.228.430.905,61 euros
Report à nouveau antérieur	1.275.106,79 euros
Solde reportable	-1.227.155.798,82 euros
Dividendes	-
Report à nouveau	-1.227.155.798,82 euros

L'Associé unique décide de ne pas distribuer de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-dessous le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents, le montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de 40 % ainsi que celui des revenus non éligibles à cet abattement :

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
Dividende par action	/	/	31,27
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	/	/	/
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	/	/	/

Troisième décision (*Approbation du rapport relatif aux conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce*)

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture du rapport sur les conventions réglementées visé à l'article 16 des statuts, et statuant sur ce rapport, approuve le contenu dudit rapport.

Quatrième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur **Carlos GHOSN**, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cinquième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur **Marc LADREIT DE LACHARRIERE**, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sixième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur **Franck RIBOUD** pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Septième décision (*Renouvellement du mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur **Hiroto SAIKAWA** pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Huitième décision (*Renouvellement de mandat d'un administrateur*)

L'Associé Unique renouvelle le mandat d'administrateur de Madame **Pascale SOURISSE** pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Neuvième décision (*Nomination d'un administrateur en remplacement de M. Bernard Delpit*)

L'Associé Unique nomme Monsieur Patrick Thomas en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dixième décision (*Renouvellement de mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant*)

L'Associé Unique, après avoir constaté l'expiration, à l'issue de la présente décision d'Associé Unique, du mandat de Ernst & Young, Commissaire aux comptes titulaire, et de la

société Auditex, Commissaire aux comptes suppléant, et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les mandats des Commissaires aux comptes :

- titulaire :

Ernst & Young Audit
Tour First
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

- suppléant :

La société Auditex
1-2 Place des saisons
92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Onzième décision (Nomination de Commissaires aux comptes)

L'Associé Unique, après avoir constaté l'expiration, à l'issue de la présente décision d'Associé Unique, du mandat de Deloitte & Associés, Commissaire aux comptes titulaire, et de la société BEAS, Commissaire aux comptes suppléant, et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- titulaire :

KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

- suppléant :

KPMG Audit ID S.A.S.
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

Douzième décision (Pouvoirs)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal des présentes Décisions pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

RENAULT SA,
Représentée par M. Carlos Ghosn

Fait à Boulogne, le 17 juin 2014

Certifié conforme

Anne-Sophie Le Lay
Directeur juridique de Renault

